

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Chaufferie biomasse sur la commune principale de l'AIOT 6 Chemin de la Mouche 69230 Saint-Genis-Laval.

La référence de votre dossier est A-4-NQPNE2LU9T et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 28/10/2024 à 16h52 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **88201763500021**

Organisme : **ECORCE ICPE CONSEIL**

Nom : **DEGENEVE**

Prénom : **Lola**

Fonction : **Chargée d'affaires**

Adresse électronique : **lola.degeneve@icpe-conseil.fr**

Téléphone portable : **+(33) 634286144**

Personne morale

N° SIRET **98439426200013**

Raison sociale **SOLEV**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

20 BOULEVARD EUGENE DERUELLE

69003 LYON 03

Signataire

Nom : **THOREZ**

Prénom : **Alexandre**

Qualité : **Chef de pôle travaux neufs et ingénierie**

Adresse électronique : alexandre.thorez@groupe-coriance.fr

Téléphone fixe : +(33) 149147979

Référent

Nom : **RONDARD**

Prénom : **Marine**

Fonction : **Chef de projet travaux neufs**

Adresse électronique : marine.rondard@groupe-coriance.fr

Téléphone portable : +(33) 650874482

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : marine.rondard@groupe-coriance.fr

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Chaufferie biomasse**

Description des activités :

Le projet de la société SOLEV, objet du présent rapport, consiste en la construction d'une chaufferie biomasse connectée au futur réseau de chaleur du Sud-Ouest Lyonnais à Saint- Genis-Laval (69). Deux chaudières à biomasse d'une puissance unitaire de 12 MW et une chaudière de secours au gaz naturel d'une puissance de 7,5 MW seront mises en oeuvre. Les combustibles utilisés pour la biomasse, constitués de plaquettes forestières, bocagères, paysagères, d'écorces ou de produits de bois en fin de vie, seront principalement originaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les installations seront soumises au régime de l'Enregistrement au titre de la rubrique 2910-A (Combustion) de la nomenclature des installations classées. La puissance thermique nominale totale de l'installation de combustion sera de l'ordre de 32,15 MW. Les installations seront également classées sous le régime de la Déclaration avec Contrôle Périodique au titre de la rubrique 2921-2 (récupération de la chaleur par dispersion d'eau dans des fumées émises à l'atmosphère) et de la Déclaration au titre de la rubrique 1532-2 (Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues). La quantité maximale de bois susceptible d'être stockée sera de l'ordre de 3 000 m³.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **6 Chemin de la Mouche 69230 Saint-Genis-Laval**

X : 840781

Y : 6511948

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1532	1532-2-b	Stockage de bois ou de matériaux analogues Refroidissement	3000 m3	D	
2921	2921-2	évaporatif ou récupération de la chaleur	1	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m³) **9200**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ?

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les installations seront à l'origine d'eaux usées domestiques provenant des sanitaires et locaux sociaux et d'eaux usées industrielles (condensats de chaudières, purges, eaux de lavage des installations, rejets d'eau des condenseurs).

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Pré-traitement par neutralisation pour les rejets d'eau des condenseurs. Pré-traitement par refroidissement et séparateur hydrocarbures pour les autres eaux usées industrielles.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **7610**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Le rejet d'eaux usées industrielles sera encadré par une convention de rejet signée entre la société SOLEV et la Métropole de Lyon.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Le fonctionnement des chaudières provoque la libération de gaz de combustion classiques (dioxyde de carbone, oxydes d'azote, vapeur d'eau, etc.) et de poussières (pour la biomasse). Le système de traitement des fumées à l'urée (système DéNOx) peut provoquer la libération de NH₃ (ammoniac) dans les gaz résiduaires.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

Traitement des fumées à l'urée Filtres à manche

Autres sources :

Trafic des poids-lourds de livraison de la biomasse et de récupération des cendres.

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Cendres humides sous chaudières, cendres volantes sous cyclone, cendres volantes sous filtration ultime - Valorisation. Déchets ménagers et assimilés (DIB, papiers cartons) - Valorisation / Recyclage. Quelques kg de déchets dangereux (Huiles, emballages souillés, batteries, etc.) - Retraitemet

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Un réseau de poteaux incendie interne sera nouvellement créé sur le site de la société SOLEV (2 PI raccordés sur le réseau public). Réseau de RIA dans les bâtiments. Extincteurs appropriés au risque.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
Permis de construire	23/10/2024	Mairie de Saint-Genis-Laval

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat_depot.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan_abords.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan_masse.pdf